

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°33-2025

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt-cinq et le trois novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 <u>Date convocation</u> 27/10/2025 <u>Date d'affichage</u> 27/10/2025	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL (pouvoir à Nathalie LACASSAGNE), Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE (pouvoir à Marie-Hélène FRANCOIS), Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Lina POUGET
Secrétaire de séance : Marie-Hélène FRANCOIS	

Objet : Fiabilisation de l'actif

Afin de continuer les travaux de fiabilisation de l'état de l'actif, il est nécessaire de procéder à des ajustements de dotations aux amortissements sur une fiche de frais d'études datant de 2006 (d'un montant de 4 419,38€ avec comme n° d'immobilisation : 2006-103TER et n° d'inventaire : 2006-103) sur laquelle une première annuité d'amortissement a été constatée en 2013 d'un montant de 830 €.

Aussi, il convient de comptabiliser la valeur de ces amortissements antérieurs à hauteur de 3 319,38 €.

Cette correction sera comptabilisée par modification des fonds propres en mouvementant le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) par opération d'ordre non budgétaire.

Elle sera donc comptabilisée directement par le service de gestion comptable d'Albi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITÉ :

- **DEMANDE** à monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi de réaliser une correction d'erreur pour constater la dotation complémentaire aux amortissements (3 319,38 €) sur le budget principal de la commune de Terssac.

Le Secrétaire,



Marie-Hélène FRANCOIS



Le Maire,



Yves CHAPRON